

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE SAINT-SEVERIN**

Séance régulière de ce conseil tenue, à Saint-Séverin à 19h30, ce onzième jour de mai deux mille vingt-six (**8 juin 2026**) au Centre administratif municipal situé au 1986, boul. Place du Centre à Saint-Séverin.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

André Carignan, maire  
Carole Trudel, conseillère  
David Bouchard, conseiller  
Patrice Baril, conseiller  
Sarah Dehak, conseillère  
Josée Lebel, conseillère

Formant ainsi quorum

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente sous la présidence de monsieur André Carignan, maire, et monsieur Stéphane Goulet, directeur général/secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**2026-06-67     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard, appuyé par madame la conseillère Josée Lebel, et il est résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente session avec ajouts au varia ci-après mentionnés.

1. Ouverture de la session;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mai 2026;
4. Adoption des comptes;
5. Dépôt de la correspondance;
  - MAPAQ
    - Avis de dépôt d'un montant de 175 540.96\$ dans le cadre du crédit aux exploitants agricoles enregistrés;
  - MAMH Avis de dépôt d'un montant de 75 729\$ dans le cadre du programme de répartition d'une partie de la TVQ.
  - Visite des élèves de l'école la croisière dans la cadre d'une activité d'initiation à la vie municipale.
  - Invitation à l'assemblée générale annuelle de l'URLSM. Qui se tiendra le 17 juin à l'Île Saint-Quentin

- Demande de colportage Telus pour offre de service la semaine du 22 juin

6. Résolution : Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du FRR volet 4 pour le projet de mise en œuvre de la déclaration de compétence en transport de la MRC Mékinac.;
7. Résolution : Autorisation de déposer une demande de subvention par la régie des incendies du centre Mékinac dans le cadre du FRR volet 4 pour le projet d'embauche d'une personne en prévention incendie;
8. Résolution : Demande de modification de zonage Réf : lot 5 394 157 Immeuble 80 rue St-Georges;
9. Résolution : La municipalité désire reconduire ses deux années d'option au contrat en lien avec la collecte des ordures. La municipalité optera pour 17 collectes sur une base annuelle; (2 collectes par mois en période estivale.)
10. Résolution; Abandon de la collecte des RDD à l'exception des REP (responsabilité énergie producteur) à l'écocentre de St-Severin.
11. Résolution; Demande au ministère du transport et de la mobilité durable afin d'installer sur la route 159 près de l'école La croisière un passage de piéton clignotant de type kali-flash afin de rendre ce passage le plus sécuritaire possible pour le personnel et les élèves de l'école.
12. Modification du nom du comité loisir pour loisir et culture et nomination d'un représentant;
13. Varia;
  - 13.1. Stratégie pour l'insécurité alimentaire, quelles sont les actions positives pour Saint-Séverin;
  - 13.2. Calendrier appartenance Mauricie 10.00 \$;
  - 13.3. Achat de billet pour la conférence de madame France Chrétien-Desmarais, 50.00 \$;
14. Tour de table;
15. Questions de l'assemblée;

Levée de la séance

- ADOPTÉE -

2026-06-68      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2026;**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 11 mai 2026 a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril, appuyée par madame la conseillère Sarah Dehak, et il est résolu que le procès-verbal de la session régulière du 11 mai 2026 soit adopté.

- ADOPTÉE –

**2026-06-69      ADOPTION DES COMPTES;**

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril, appuyé madame la conseillère Carole Trudel et il est résolu que les comptes présentés dans l'analyse des comptes fournisseurs au 30 avril 2026 au montant de 65 093,52 \$, soient approuvés et payés.

Je, soussigné certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2026.

---

Stéphane Goulet, secrétaire-trésorier

- ADOPTÉE –

**2026-06-70      DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Lebel, appuyé par madame la conseillère Sarah Dehak et il est résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin accepte le dépôt de la correspondance.

- ADOPTÉE –

**2026-06-71      RÉSOLUTION : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FRR VOLET 4 POUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE LA MRC MÉKINAC;**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Tite, Hérouxville, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Séverin, Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables, Trois-Rives, Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et la MRC de Mékinac désirent présenter un

projet de déclaration de compétence dans le cadre du volet  
Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et  
ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère  
Sarah Dehak, appuyé par madame la conseillère Josée Lebel et  
résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue  
et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Séverin s'engage à  
participer au projet de mise en œuvre de la déclaration  
de compétence en transport;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à  
savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du  
programme;
- Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme  
responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans  
le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du  
Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération  
intermunicipale;
- Le conseil désigne monsieur le Directeur général  
Stéphane Goulet pour signer tout document nécessaire  
ou utile ou demandé par MRC de Mékinac du projet aux  
fins de la présente demande de subvention.

- ADOPTÉE –

**2026-06-72      RÉSOLUTION    :    AUTORISATION    DE  
DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION  
PAR LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE  
MÉKINAC DANS LE CADRE DU FRR VOLET  
4 POUR LE PROJET D'EMBAUCHE D'UNE  
PERSONNE EN PRÉVENTION INCENDIE;**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin reconnaît avoir lu et  
pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet –  
Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité,  
sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Saint-Tite,  
Hérouxville, Saint-Séverin, Saint-Adelphe et Sainte-Thècle désirent  
présenter un projet d'embauche d'un(e) préventionniste en sécurité  
incendie par la bonification des services de la Régie dans le volet –  
Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUANCE il est proposé par madame la conseillère Sarah  
Dehak et appuyée par madame la conseillère Carole Trudel et il est  
résolu;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce  
qui suit;

Le conseil de la municipalité de Saint-Séverin s'engage à participer  
au projet d'embauche d'un(e) préventionniste en sécurité incendie;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la Régie des incendies du centre-Mékinac organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

- ADOPTÉE –

**2026-0-73      RÉSOLUTION : DEMANDE DE  
MODIFICATION DE ZONAGE RÉF : LOT 5  
394 157 IMMEUBLE 80 RUE ST-GEORGES;**

**Objet : Refus d'une demande de modification au règlement de zonage**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande visant un changement de zonage, soit de passer d'une zone Ca à une zone Ra pour le numéro civique 80 rue Saint-Georges.

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande ainsi que des motifs invoqués par le demandeur;

ATTENDU QUE l'analyse de la demande démontre que la modification proposée ne permettrait pas de régler la problématique soulevée.

ATTENDU QUE le Conseil considère que la modification demandée ne s'inscrit pas dans les objectifs de planification et d'aménagement du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE.

ET RÉSOLU

DE refuser la demande de modification au règlement de zonage visant le lot 5 394 157, puisque la modification demandée ne permettrait pas de corriger ou de régler adéquatement la problématique identifiée.

ADOPTÉE à la séance du Conseil tenue le 8 juin 2026.

- ADOPTÉ –

**2026-06-74      RÉSOLUTION : LA MUNICIPALITÉ DÉSIRE  
RECONDUIRE SES DEUX ANNÉES  
D'OPTION AU CONTRAT EN LIEN AVEC LA  
COLLECTE DES ORDURES. LA  
MUNICIPALITÉ OPTERA POUR 17  
COLLECTES SUR UNE BASE ANNUELLE;  
(DEUX COLLECTES PAR MOIS EN PÉRIODE  
ESTIVALE.)**

CONSIDÉRANT que le contrat avec E360 pour la collecte et le transport des déchets des municipalités faisant partie du contrat commun prend fin le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que le contrat contient une option de prolongation de 2 ans, soit pour 2027 et 2028 selon les prix soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril, appuyé par madame la conseillère Carole Trudel, et il est résolu que la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin accepte l'option de prolongation de contrat de 2 ans selon les prix soumis pour 17 collectes sur une base annuelle, soit deux collectes par mois pour la saison estivale.

-ADOPTÉ –

**2026-06-75      RÉSOLUTION; ABANDON DE LA COLLECTE DES RDD À L'EXCEPTION DES REP (RESPONSABILITÉ ÉNERGIE PRODUCTEUR) À L'ÉCOCENTRE DE ST-SEVERIN.**

**Objet : Abandon de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) à l'écocentre municipal**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Séverin offre actuellement un service de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) à son écocentre;

ATTENDU QUE les risque et les coûts liés à la gestion des RDD ont augmentés;

ATTENDU QUE des points de dépôt et des services spécialisés demeurent accessibles aux citoyens dans la région pour la disposition sécuritaire de ces matières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Josée Lebel, appuyée par monsieur le conseiller David Bouchard,

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Séverin mette fin au service de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) à l'écocentre municipal à compter du 13 juin 2026;

QUE les citoyens soient informés des alternatives disponibles pour la récupération et la disposition sécuritaire de ces matières;

QUE l'administration municipale soit mandatée pour diffuser l'information pertinente auprès de la population.

ADOPTÉE à la séance du Conseil tenue le 8 juin 2026.

-ADOPTÉ –

**2026-06-76      RÉSOLUTION; DEMANDE AU MINISTÈRE DU  
TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE  
AFIN D'INSTALLER SUR LA ROUTE 159  
PRÈS DE L'ÉCOLE LA CROISIÈRE UN  
PASSAGE DE PIÉTON CLIGNOTANT DE  
TYPE KALI-FLASH AFIN DE RENDRE CE  
PASSAGE LE PLUS SÉCURITAIRE  
POSSIBLE POUR LE PERSONNEL ET LES  
ÉLÈVES DE L'ÉCOLE**

ATTENDU QUE la route 159 est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la circulation routière sur ce tronçon est importante et que la vitesse pratiquée par les automobilistes représente un enjeu de sécurité pour les élèves, les piétons et les usagers vulnérables;

ATTENDU QUE l'école La Croisière est située à proximité immédiate de la route 159 et qu'un nombre élevé d'élèves doivent traverser ou circuler dans ce secteur quotidiennement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière aux abords de l'établissement scolaire;

ATTENDU la difficulté de trouver un brigadier

ATTENDU QU'un dispositif lumineux clignotant de type Kali-Flash permettrait d'accroître la visibilité de la zone scolaire et de sensibiliser davantage les automobilistes à la présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril appuyé par madame la conseillère Carole Trudel et résolu :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'évaluer la possibilité d'installer un panneau clignotant de type Kali-Flash sur la route 159 à proximité de l'école La croisière;

QUE cette demande vise à améliorer la sécurité des élèves, des piétons et de l'ensemble des usagers de la route dans ce secteur;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi qu'au député de la circonscription concernée.

- ADOPTÉ -

**2026-06-77      MODIFICATION DU NOM DU COMITÉ LOISIR  
POUR LOISIR ET CULTURE ET NOMINATION  
D'UN REPRÉSENTANT;**

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril, appuyé par madame la conseillère Josée Lebel et il est résolu que le comité loisir soit renommé loisir et culture et il est résolu de

nommer monsieur le conseiller David Bouchard en tant que représentant.

- ADOPTÉ -

**2026-06-78     STRATÉGIE            POUR            L'INSÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE, QUELLES SONT LES  
ACTIONS POSITIVES POUR SAINT-  
SÉVERIN;**

Allocution du maire à propos de l'insécurité alimentaire qui sévit dans la municipalité. Informations à propos des solutions possible.

**2026-06-79     ACHAT                    DE                    CALENDRIERS  
APPARTENANCE-MAURICIE**

Il est proposé par madame la conseillère Sarah Dehak, appuyé par monsieur le conseiller Patrice Baril, et il est résolu de procéder à l'achat d'un calendrier historique au coût de 10,00 \$.

- ADOPTÉ -

**2026-06-80     ACHAT DE BILLET POUR LA CONFÉRENCE  
DE MADAME FRANCE CHRÉTIEN-  
DESMARAIS, 50.00 \$;**

Il est proposé par madame la conseillère Carole Trudel, appuyée par madame la conseillère Josée Lebel, et il est résolu de procéder à l'achat d'un billet pour la conférence de madame France Chrétien-Desmarais organisée par la Chambre de commerce de Mékinac au coût de 50.00 \$.

-ADOPTÉE -

**2026-05-66     LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Lebel, appuyée par monsieur le conseiller David Bouchard, et il est résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

- ADOPTÉE -

André Carignan  
Maire

Stéphane Goulet  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier